

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE GÉNÉRAL SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>re</sup>  
NIVERLET, libraires ;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.  
7 heures 39 minut. soir, Omnibus.  
8 — 43 — — Express.  
8 — 19 — matin, Poste.  
8 — 52 — — Omnibus.  
Départ de Saumur pour Angers.  
12 heures 50 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.  
9 heures 44 minut. mat. Express.  
11 — 42 — matin, Omnibus.  
6 — 11 — soir, Omnibus.  
9 — 20 — — Poste.  
Départ de Saumur pour Tours.  
2 heures 47 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 42 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.  
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous lisons dans le bulletin du *Moniteur* :  
« On a beaucoup parlé, en France et surtout à l'étranger, de certaines brochures publiées à Paris, qui défendent les idées les plus hasardées et souvent les plus absurdes, notamment de celles qui proposent l'établissement en France d'une Eglise nationale. Ce que valent ces brochures si peu en harmonie avec le sentiment public, il est inutile de le dire, et l'ensemble des actes du gouvernement de l'Empereur suffit pour prouver qu'il en fait le cas qu'elles méritent. Mais nous vivons sous un régime de liberté réglée par les lois. Ces publications, ainsi que le *Moniteur* l'a déjà fait remarquer, sont placées sous l'empire du droit commun et ne sont assujetties qu'à la formalité du dépôt.

« Cet état de notre législation, en matière d'imprimerie et de librairie, laisse à l'initiative individuelle la plus complète liberté pour toutes les publications non périodiques : le gouvernement n'est donc armé d'aucun droit préventif à l'égard des livres et des brochures. On comprend dès-lors combien il serait injuste de le rendre responsable d'écrits où sont développées ces théories insensées, que la justice ne poursuit pas parce qu'elles ne constituent pas des délits, mais que le bon sens public réprovoque comme contraires aux instincts catholiques du pays et au respect pour le Saint-Père, dont la politique de l'Empereur a toujours donné l'exemple. »

C'est mardi qu'a eu lieu au palais du Luxembourg l'ouverture de la session de 1861 pour le sénat. Les ministres sans portefeuilles assistaient à la séance.

On a déjà parlé d'une entente probable entre la

France, l'Angleterre et la Russie en vue d'arriver à une solution pacifique des difficultés pendantes entre le Danemarck et la confédération germanique.

Ce bruit prend aujourd'hui une certaine consistance, et tout porte à croire qu'il ne manque pas de fondement.

Dans tous les cas, il est à souhaiter que le but que se proposent les puissances soit atteint.

(Le Pays.)

On lit dans le *Nord* :

Nous avons reçu par le télégraphe l'avis d'une transaction financière entre le gouvernement russe et la banque de France. Il s'agit d'un échange entre les deux pays d'une somme de 50 millions en or contre une somme égale en argent.

Nous sommes heureux d'avoir à enregistrer une pareille opération, qui, en ce moment, nous paraît opportune sous tous les rapports.

Elle est, en effet, aussi avantageuse pour la France, en raison des circonstances exceptionnelles où se trouvent les marchés monétaires de Paris et de Londres, que favorable à la Russie, qui se procure par là en métal d'argent une somme importante dont elle a besoin, à des conditions qui ne peuvent être que satisfaisantes pour les deux pays.

On écrit de Rome, le 16 janvier, au *Pays* :

Cette nuit, à minuit, les ministres accrédités par différentes puissances près le roi François II ont quitté Rome pour se rendre à Gaëte, où ils ont dû arriver ce matin à dix heures.

Samedi 12, il y a eu à Saint-Jean-de-Latran la prestation du serment de fidélité par les zouaves pontificaux; ce bataillon, sous les ordres de M. Becdelièvre, était formé sur les trois faces d'un carré ouvert du côté du maître-autel de la grande basilique; le Saint-Evangile était placé au centre du

carré, et l'aumônier de l'armée a lu à haute voix et en français le serment suivant :

« Je jure fidélité au Pape souverain ; je jure de ne jamais faire partie d'une société secrète ; je jure de combattre pour mon Dieu et ma foi ! »

Chacun de ces volontaires a étendu la main droite vers le livre saint et a répété : Je le jure ! C'est le lendemain que ces militaires sont partis de Rome pour la frontière napolitaine. Ils doivent séjourner à Frosinone et attendre là la complète réunion de la petite colonne qui sera envoyée sur Ponte-Corvo.

Il se confirme que Monseigneur de Mérode quitte le ministère et est remplacé par Monseigneur Bella, mais le *Journal de Rome* est encore muet.

M. le duc de Gramont ouvre ses salons ce soir ; de nombreuses invitations ont été faites par l'ambassadeur de France.

Les tribunes s'élèvent sur la place du Peuple pour les courses de chevaux libres pendant les douze jours de carnaval.

« On écrit de Gaëte, lisons-nous dans le *Bulletin du Moniteur*, que dans la matinée du 19 janvier le général piémontais de Menabrea est venu dénoncer l'armistice et offrir des conditions pour la reddition de la place. Ses propositions ont été rejetées. Le nonce du Saint-Siège, les ministres d'Autriche, d'Espagne, de Saxe, de Bavière et de Portugal, qui s'étaient rendus à Gaëte, le 16 janvier, à l'occasion du jour anniversaire de la naissance de François II, n'auraient pas été étrangers, assure-t-on, à la résolution prise par Sa Majesté sicilienne de continuer la résistance. Ces diplomates sont restés dans la place à l'expiration de la suspension d'armes. Les ministres de Russie et de Prusse sont retournés à Rome.

Tous les bâtiments étrangers, même les navires nolisés pour le compte du roi de Naples, ont quitté Gaëte le 19 au soir. »

FEUILLETON

LES COUREURS D'AVENTURES.

L'AVENTURIER.

(Suite.)

Le corsaire, par trois fois, parcourut la longueur de la chambre ; puis, posant la main sur l'épaule de l'enseigne, il s'arrêta brusquement :

— Matelot, dit-il, je suis vaincu... La mer, les combats, le séjour aux pontons, l'absence, la pauvreté, les ennuis du bord, les plaisirs de terre, mes conseils même, rien n'a pu triompher de toi... Tu l'aimes, tu l'aimes toujours... Que l'amitié te sois donc en aide !

— Roland, répliqua l'enseigne avec tristesse, que veux-tu dire?... Ton amitié ne m'a jamais fait défaut... Quand je souffre, tu me consoles ; tu me consoleras encore.

Depuis près d'un an, Frédéric Dormont n'avait plus de nouvelles d'Elisa.

La *Gazelle* était rentrée à Brest et non à Rochefort, seul point du littoral où il aurait peut-être recueilli quelques bruits relatifs à M<sup>me</sup> Branteuil et sa fille. Tant qu'il avait été loin d'elle, il s'était bercé d'illusions ; mais l'heure décisive approchait : le découragement succédait à l'espérance, le doute à la foi.

— Elle ne m'a entrevu qu'un instant après une longue absence, pensait-il, et alors que m'a-t-elle dit ? Des mots vides de sens peut-être... Elle ne m'a laissé qu'un signe muet, qu'un regard... regard trompeur, que sais-je ?

Tout cela était dans sa réponse à Roland, et Roland

comprit tout cela, car, depuis la rencontre de l'*Accommodant* et de la *Gazelle*, il connaissait toutes les phases de l'amour de Frédéric pour Elisa.

— Je veux dire, reprit le capitaine-corsaire, que je cède devant ton amour. Tu m'as affirmé, Frédéric, qu'Elisa n'est plus cette jeune fille légère que nous avons connue à Brest ; qu'elle est digne de toi par son éducation et son esprit ; qu'elle t'aime enfin... Eh bien ! je fais cause commune avec toi, non-seulement par condescendance, mais fermement, sincèrement, de cœur et d'âme.

— Merci, Roland ! merci ! dit Frédéric.

— Je veux te dire, interrompit Roland avec une noble simplicité, que tu es mon ami, mon matelot, mon frère. Autrefois, au Brésil, lorsqu'en véritable *coureur d'aventures* je revenais des grands bois, misérable, déguenillé, vagabond, tu me connaissais à peine ; eh bien, le premier, tu m'as tendu la main, tu as tout partagé avec moi ; tu n'as pas craint de prendre chaudement mes intérêts au risque de te compromettre ; tu m'as fait recevoir à bord de l'*Atalante*.

— Assez... Roland ; tu t'es acquitté au centuple.

— Laisse-moi finir... La course m'a rapporté deux cent mille francs. Si tu les veux à l'instant même ils sont à toi. Dès qu'elle sera ta femme, je repartirai pour Saint-Malo.

Frédéric resta silencieux.

— Ils sont là, dans ce tiroir, dit Roland en ouvrant un meuble rempli de pièces d'or et de billets de banque.

— Non ! dit l'enseigne, non ! J'ai eu tort de ne pas t'accompagner ; je ne te dépouillerai pas.

— Frédéric, dit Roland d'un ton sévère, m'as-tu bien entendu ?

— Très-bien, répliqua l'enseigne en tendant la main à son ami.

Des larmes de reconnaissance roulaient dans ses yeux ; il ne put ajouter qu'un mot d'une voix étouffée :

— Merci, murmura-t-il.

Le corsaire ne prit pas la main qui lui était offerte.

— C'est mal de refuser, ajouta-t-il. Comment ! n'en ferais-tu donc pas autant pour moi, si tu étais Roland et moi Dormont ? Mets-toi à ma place et juge !

Frédéric, touché de ce reproche, ne remercia point, mais il se prit à fondre en larmes ; puis les deux amis s'embrassèrent avec effusion.

— Je savais bien, s'écria enfin le corsaire triomphant, je savais bien que tu en aurais fait autant pour moi.

La soirée était fort avancée ; il fut résolu que dès le lendemain ils se rendraient ensemble chez M. Germaud.

A midi, l'équipage gris-pommelé du capitaine Roland piaffait à la porte de l'hôtel qu'habitait les deux amis ; à midi et demi, ils s'arrêtaient dans la cour de l'opulent financier Pierre Germaud, ex-fournisseur des armées de la République.

Il y régnait un mouvement inaccoutumé.

La porte d'entrée était grande ouverte, une foule de voitures stationnait à droite et à gauche du perron. Des valets affairés couraient çà et là ; les appartements se remplissaient d'étrangers mis avec recherche.

— Que se passe-t-il donc ici ? se demanda le corsaire ?

Quant à Frédéric, il était absorbé dans ses rêveries ; comme s'il eût été le jouet d'un rêve, il se laissait mener avec la docilité d'un enfant.

Le Pays reçoit les détails suivants de son correspondant particulier sur le siège de Gaëte.

Gaëte, ville de 10,000 habitants, est située sur une presqu'île, réunie à la terre par un petit isthme, au milieu duquel se trouve le faubourg dont il a été si souvent question dans ces derniers temps. La presqu'île est baignée par la partie occidentale d'un golfe au milieu duquel se trouvent la ville de Mola di Gaëte (8,000 habitants) et ensuite le village de Caposele.

Le système défensif de la forteresse repose sur son isolement au milieu de la mer et se développe autour du Monte-Orlando, qui forme la partie la plus élevée du promontoire. Il se compose de cinq rangs différents de fortifications se dominant et se protégeant l'un l'autre. Au point culminant se trouve la tour d'Orlando, entourée par un fort étoilé à six branches, qui n'est que le réduit de la citadelle. Trois de ces branches sont tournées vers l'isthme et concourent avec les trois autres à défendre la place du côté de la mer. C'est cependant vers le continent que sont dirigés les moyens d'action les plus formidables, et c'est là que nous nous placerons pour étudier le développement des divers ouvrages.

Immédiatement au-dessous de la citadelle vient la batterie dite de la Reine formant à elle seule un véritable fort.

A un étage inférieur se trouve une batterie de deux rangs de canons appelée Saint-André. A peu près sur le même plan sont sept autres batteries longeant la mer, dont quatre à gauche et trois à droite; nous les nommerons successivement en partant de St-André: ce sont, à gauche, celles de la Brèche ou des Trois-Etages, des Calderi ou de la Plate-Forme, des Cinq-Etages et des Trois-Croix; à droite, celles de la Tica, de Saint-Jacques, de la Couza et de Capelletta.

Au-dessous de la batterie de la Reine et de Saint-André s'élève celle de Philipstadt, placée sur la seule porte d'entrée qu'ait la forteresse du côté de la terre.

Il y a, en outre, une enceinte continue comprenant des tours, des demi-lunes, des batteries avec feux plongeant sur les glacis.

Outre la porte de terre, dite de l'Avancée, il en existe une autre nommée Porta del Mare. Elle est située au milieu d'une petite rade qui s'enfonce à l'extrémité du promontoire. C'est l'entrée principale, car les transports de l'arsenal de Naples à Gaëte se font par mer. Aussi la belle route qui existait autrefois entre Mola et Gaëte a été abandonnée comme inutile aux défenseurs et pouvant faciliter beaucoup les travaux des assiégeants.

La place de Gaëte, si forte par sa position et par le développement de ses travaux, est en outre couverte par deux lignes de défenses naturelles, celles du Vulture et du Garigliano. La première a été le théâtre d'une longue lutte dans laquelle la fortune a failli abandonner Garibaldi et l'eût probablement trahi, si les Piémontais n'étaient venus à son aide; la seconde n'a été l'objet d'aucun combat sérieux,

quoiqu'elle soit moins étendue, et garnie de hauteurs non moins avantageuses.

A partir du jour où les Piémontais arrivèrent devant Gaëte, les assiégés semblèrent avoir abandonné toute idée de retour offensif et même de sortie sérieuse malgré leur nombre; et cependant l'ennemi se trouvait placé dans des conditions extrêmement difficiles.

Cette armée, trop récemment et trop rapidement quadruplée, trop éprise de l'amour des faciles victoires garibaldiennes, non pourvue d'un matériel suffisant, était loin d'avoir la discipline et la force que nous lui avons connue en Crimée et en Lombardie. Une défensive vigoureuse, active, exercée contre elle au moment où elle commençait ses travaux, l'eût sans doute aguerrie, mais eût pu aussi arrêter, retarder sa marche, et le temps est un grand maître à la guerre. Si les Bourbonniens ne le firent pas, c'est sans doute la faute des circonstances politiques et militaires qui voulaient que l'on retint les soldats dans la place pour les réorganiser, refaire leur moral et les habituer à soutenir le choc de ceux devant lesquels ils avaient si facilement reculé.

Il faut dire que le corps de siège a su profiter à cette rude école des labeurs difficiles, ingrats, sans gloire, et qu'il les a accomplis aussi bien que possible. Nous nous sommes demandé souvent ce que faisaient ces soldats qui n'avançaient pas, qui ne commençaient jamais leurs attaques, parce que nous ne nous rendions pas compte des travaux préparatoires qu'ils avaient à exécuter et de l'insuffisance de ce matériel qu'on ne fait pas naître en frappant les échos d'une proclamation patriotique.

Le premier besoin des Piémontais fut de reconstruire, pour le transport de l'artillerie, cette route abandonnée de Mola à Gaëte, laquelle n'était plus praticable qu'aux piétons et aux mulets; des soldats, bons terrassiers, rudes aux labeurs comme tous les montagnards, accomplirent cette tâche assez rapidement, malgré les pluies torrentielles si fréquentes en ces contrées et en cette saison. Il fallait ensuite couronner les hauteurs qui gardent l'entrée de l'isthme et les garnir d'ouvrages afin d'enfermer l'ennemi. La première que l'on rencontra en venant de Mola est celle des Capucins.

De là on eut à cheminer jusqu'au mont des Augustins au pied duquel commence la dépression du terrain qui descend vers la plage de la grande rade. Au milieu de cette plaine s'élève le mont Atratina, le point capital de l'attaque, car il domine au nord la gorge du mont Augustin, à l'est le faubourg de Gaëte et une partie du golfe, à l'ouest la petite rade extérieure dite de la Serapide, et enfin, au sud, l'objectif principal, le mont Orlando, point culminant de la forteresse.

C'est là une rude et longue tâche dans laquelle le boulet est souvent le moins redoutable des ennemis, où la fatigue, les maladies ébranlent les forces de l'homme.

Nous avons dit que, si la place est garnie de bons défenseurs, décidés à ne point céder, le siège sera

long, quoi qu'on en dise. Notre conviction résulte de la nouvelle complication du système de fortifications de Gaëte. Vainement on se ferait illusion sur la puissance des nouveaux engins de guerre. Si un seul coup de poing suffit pour enfoncer une porte, quand il y a dix portes, le plus vigoureux est obligé de s'y reprendre à dix fois pour les enlever toutes. C'est là le cas de Gaëte.

La lutte qui va s'engager sera donc terrible. Nous y verrons se produire de nouveaux engins de guerre. On a vu arriver et mettre enfin en batterie les fameux canons Cavalli, les tard venus de tous les sièges précédents, car ils sont débarqués en Crimée après la prise de Malakoff; ils n'ont paru devant Peschiera qu'au lendemain de Villafranca. Ce sont des pièces d'un poids énorme, se chargeant par la culasse, devant, dit-on, porter à 4,500 mètres, abattre des pans de muraille, et tirer cinq coups dans le même espace de temps que les autres en tireront deux. A l'œuvre nous connaissons ces artisans de destruction.

Le colonel Afan de Riviera a aussi, à ce qu'il paraît, inventé un système de canons rayés avec boulet explosible de 60 centimètres de longueur sur 25 de diamètre. Nous verrons encore ces épreuves.

Un télégramme de Pesth annonce qu'une ordonnance impériale publiée par la Chancellerie Aulique est parvenue au gouvernement de Bude. Elle annule les élections, faites par les comitats, des personnes en fuite pour des raisons politiques. La même ordonnance proclame l'intention de sévir rigoureusement contre tous refus d'impôt et autres décisions prises à ce sujet. Les tribunaux qui existaient jusqu'à présent et la législation civile et pénale ne pourront être modifiés que par une décision de la Diète. Le rétablissement de fait des dispositions de la loi de 1848 est interdit; on s'y opposera par les moyens les plus sérieux, et, en cas d'opposition, les commissions de comitats seront suspendues.

Les assemblées dans les comitats seront défendues, et toutes les ordonnances antérieures seront exécutées par la force.

Aucune des ordonnances du diplôme d'octobre jusqu'à ce jour ne subira, par suite du présent décret, de modifications. Les concessions faites à la Hongrie seront maintenues intactes. — Havas.

Une dépêche de Madrid, du 21 janvier, informe que, la veille, au palais, à l'occasion de la cérémonie d'investiture de plusieurs Grands d'Espagne et entre autres du général Prim, ce dernier a dit qu'il jurait de mourir au besoin pour les droits et la personne de la Reine, quels que fussent les événements qui arrivassent en Europe. — Havas.

L'office Reuter annonce, sous la date de Washington, 8 janvier, que le gouvernement des Etats-Unis envoie de petits détachements de troupes dans le Sud. M. Thomson, ministre de l'intérieur, a rési-

— M. Germaud est-il chez lui demanda Roland à un valet de chambre qui traversait l'appartement.

— Vous voyez bien qu'il n'est pas encore rentré, dit le laquais avec un sourire moitié niais, moitié moqueur.

— Tâchons d'apprendre autrement la cause de cette réunion, pensa Roland, qui plaça Frédéric dans un fauteuil et se méla aux groupes.

— Fort beau mariage! disaient les uns.

— Il faut avouer que M. Barzien est né sous une bonne étoile!

— Cette jeune provinciale est vraiment bien, disaient les autres.

— Elle a, du reste, infiniment gagné depuis quelques mois.

— L'effet de Paris!

— Elle est la propre nièce de M. Germaud?

— Oui, Monsieur.

— Et comment se nommait-elle, s'il vous plaît?

— Eli-a Branteuil, dit une dame; vous n'avez donc pas reçu la lettre d'invitation?...

Roland n'attendit point la réponse, il se précipita du côté de Frédéric, le prit par le bras et l'entraîna vers la rue...

Trop tard: les nouveaux mariés entraient.

Les yeux de Frédéric et ceux d'Elisa se rencontrèrent; le voile se déchira, l'hallucination fit place à la réalité; l'enseigne comprit tout.

Roland l'arracha de force à la scène qui le bouleversait, il le poussa dans la voiture et ordonna au cocher de sortir.

Un tumulte étrange régnait dans l'hôtel; la nouvelle mariée s'était évanouie en mettant le pied sur le perron;

on la transportait en haut, les femmes s'empressaient autour d'elle.

Il est toujours, en pareille circonstance, d'officieux interprètes qui trouvent à un point nommé une explication absurde dont chacun se contente. Georges Barzien n'avait pu voir les deux amis: personne ne leur avait accordé une attention particulière, nul ne se douta de la cause réelle de l'émotion d'Elisa.

M<sup>me</sup> Branteuil accourut; sa fille se remit peu à peu; elle chercha des yeux autour d'elle, et crut s'être trompée.

Les choses reprirent leur cours naturel.

Georges Barzien était triomphant, Elisa plus triste que de coutume.

Quant à Frédéric, sa douleur faisait pitié. Roland mit tout en œuvre pour le distraire. Désormais il ne restait plus qu'à dissiper les deux cent mille francs de parts de prises. Fêtes, spectacles, plaisirs de tout genre furent prodigués par le corsaire qui ne jouissait de rien, car l'enseigne semblait insensible à tout.

— Il faut cependant en finir, mon cher Frédéric, lui dit-il un jour. Il faut surmonter ta malheureuse passion; montre-toi plus ferme. Allons! du courage! abandonne-toi franchement au tourbillon... Etouffe ton mal. Je n'épargnerai rien pour te guérir... Je veux vaincre ta mélancolie. Ah! qui me rendra mon Frédéric de l'*Atalante*, rieur, sans souci, toujours prêt à se livrer à la joie! Voyons, raisonnons un peu... Que veux-tu? qu'espères-tu?... Elle t'a oublié, elle t'a trahi! elle a épousé un fat qui ne la recherchait que pour sa fortune; elle n'a point su t'attendre... elle n'était pas digne de toi. Méprise-la, Frédéric!

Roland n'était pas le seul corsaire en bordée à Paris,

pour nous servir de l'expression favorite; son hôtel devint un centre de réunions où toutes les folies imaginables se succédèrent.

On parvint enfin à étourdir Frédéric.

Il devint à son tour le plus fou de tous. Jaloux de prendre sa revanche, il déclara qu'il avait été dupe d'une coquette, tourna en ridicule son amour platonique, et se lança au plus fort du courant. Roland fut ravi.

Deux mois s'écoulèrent dans ce train magnifique; Georges Barzien se présenta plusieurs fois chez les corsaires.

Roland, qui le contraignait, fit en sorte qu'il ne fût jamais reçu.

Cependant un jour Frédéric, prenant par extraordinaire le ton d'un incroyable du Directoire, laissa échapper une phrase qui ne laissa pas que d'inquiéter le brave Roland.

— Pardienne! dit-il, ne te semblerait-il pas récréatif de savoir ce que M<sup>me</sup> Branteuil peut penser de nous à cette heure.

— Eh! que veux-tu qu'elle en pense? dit le corsaire; nous sait-elle à Paris, seulement? Fais-moi donc le plaisir de ne plus t'occuper d'elle ni de l'autre. Nos amis nous attendent chez Frascati: prends une poignée d'or, et en route.

Soit curiosité, soit dépit, par lassitude de ses bruyants plaisirs, peut-être par une sorte de réaction, car la transition avait été trop brusque, Frédéric voulait revoir Elisa.

C'était son idée fixe; il la cacha, contre ses habitudes, prit ses mesures, et, se croyant du reste sûr de lui-même, il se fit inviter, avec ses amis, à un grand bal où devait se trouver M<sup>me</sup> Georges Barzien.

gné ses fonctions à cause de l'envoi de nouvelles troupes au fort Sumler. — Une grande détresse se fait sentir à Charleston.

La majorité, à la Nouvelle-Orléans, pour une séparation immédiate, a été de 318 voix.

M. Buchanan, dans un message au congrès, propose, comme moyen d'arrangement, le rétablissement du compromis du Missouri. La milice de Charleston a tiré sur le steamer *Star-West* qui amenait des renforts au commandant Anderson. Ce navire ne pouvant pas débarquer ses troupes, le bateau de guerre *Brooklyn* est parti pour Charleston.

La convention du Mississippi a décidé la séparation immédiate. M. Seward a accepté le poste de premier ministre sous le président Lincoln.

On mande du Mexique que Miramon a été complètement battu et a pris la fuite. Les libéraux ont pris possession de la ville de Mexico le jour de Noël. La guerre serait finie. — Havas.

#### FAITS DIVERS.

On lit dans le *Moniteur* :

Plusieurs journaux ont annoncé que le tribunal de première instance de la Seine était saisi d'une demande en partage, à la suite du décès de S. A. I. M<sup>r</sup> le prince Jérôme, introduite à la requête de M. Jérôme Bonaparte Paterson et de sa mère, contre S. A. I. M<sup>r</sup> le prince Napoléon, seul héritier de son père. Ces journaux sont entrés, à ce sujet, dans des explications incomplètes et erronées.

La première chambre du tribunal de la Seine est, en effet, saisie de cette demande qui soulève de nouveau la question de la validité du mariage contracté en Amérique, en 1803, par le prince Jérôme, mariage frappé d'une protestation de Madame Mère en date du 3 ventôse an XIII, annulé par deux décrets de l'Empereur Napoléon I<sup>er</sup> des 11 et 30 ventôse an XIII, et auquel deux sentences du conseil de famille impérial des 4 juillet 1856 et 5 juillet 1860 ont refusé tout effet, reconnaissant que l'union de 1803 était nulle et non avenue, et qu'elle ne pouvait même pas, dans les circonstances de la cause, permettre au défendeur de se prévaloir du bénéfice des articles 201 et 202 du Code Napoléon, attribuant au mariage nul les effets civils du mariage, lorsqu'il a été contracté de bonne foi.

Un Mémoire de M<sup>r</sup> Berryer, auquel une publicité prématurée a été donnée, et dont nous ne voulons pas apprécier les termes, a été distribué; il contient des pièces et documents dont l'authenticité est contestée.

M<sup>r</sup> Allou, avocat de Son Altesse Impériale, s'est borné à faire distribuer un simple recueil de la correspondance et les pièces officielles qui se rattachent à l'affaire.

S. A. I. M<sup>r</sup> le prince Napoléon n'a pas voulu décliner la compétence des tribunaux ordinaires, en invoquant la juridiction spéciale de la famille impériale.

Roland ne vit le danger qu'au moment où Frédéric s'approcha de la nouvelle mariée pour l'inviter à danser.

Elisa pâlit à sa vue, mais elle accepta.

Roland, simple spectateur de cette nouvelle rencontre, hocha la tête et fronça les sourcils; peu s'en fallut qu'il ne jurât en corsaire.

A peine Frédéric et sa danseuse furent-ils isolés au milieu de la foule, que l'enseigne s'inclina profondément avec affectation, et, du ton le plus impertinent qu'il put prendre, se félicita du bonheur de rencontrer M<sup>r</sup> Barzien.

Elisa resta maîtresse d'elle-même; elle feignit de n'avoir compris que les mots.

— Je m'en félicite aussi, Monsieur, dit-elle froidement.

— La profession de marin est charmante, en vérité, reprit Frédéric; on aime sur chaque plage, on est aimé d'un amour éternel! On se le dit, on se l'écrit, on se le jure; les serments succèdent aux serments! Mais, au retour, tout est oublié!... Nous devons une bien vive reconnaissance aux généreuses beautés qui consentent à ne point nous retenir dans leurs fers.

— Monsieur Dormont, interrompit avec fermeté la jeune mariée, ce que vous faites est indigne d'un galant homme. Vous insultez à ma douleur, quand il vous eût été permis de m'interroger.

Frédéric baissa les yeux, car Elisa le regardait en face avec une douce fierté; il y avait une justification évidente dans son regard mélancolique et sérieux.

— Je suis innocente, Monsieur, reprit la jeune femme; je le jure devant Dieu; oui, je le jure!...

L'enseigne rougit de honte; il voulut balbutier des

Dans l'état de la question, on comprendra que le sentiment des plus simples convenances commande la plus grande réserve, et impose d'attendre et les débats qui éclaireront complètement cette question et la nouvelle décision de la justice.

— On lit dans l'*Avenir commercial* :

Plusieurs journaux ont annoncé qu'une nouvelle monnaie allait être frappée. Nos informations particulières nous permettent de renseigner exactement nos lecteurs sur des changements qui ont été adoptés, la Monnaie de Bordeaux ayant dû commencer cette semaine à se servir de nouveaux coins.

Sur la face de toutes les pièces, la tête de l'Empereur sera ornée de la couronne de laurier, en témoignage des victoires remportées en Italie par Napoléon III en personne. Sur les pièces d'or, depuis celles de 100 fr. jusqu'à celles de 20 fr., et sur les pièces d'argent, depuis celles de 5 fr. jusqu'à celles de 1 fr., le revers actuel sera remplacé par les armes impériales : manteau, sceptre, etc. Aux monnaies d'argent, l'écu du milieu sera rond, tandis que, aux monnaies d'or, il sera conforme au modèle de la pièce actuelle de 100 fr.

Le revers des monnaies de bronze ne sera pas changé.

— Voulant enfin mettre un terme à toutes les manœuvres mensongères et déloyales à la faveur desquelles le nom de M. F. V. RASPAIL est exploité de toutes parts au détriment des intérêts du commerce et de la salubrité publique, nous sommes priés d'annoncer, une fois pour toutes, que M. F. V. Raspail est décidé à poursuivre, par toutes les voies de droit, quiconque, même de la manière la plus détournée, semblera se targuer d'une garantie que M. Raspail ne saurait accorder qu'à la MAISON RASPAIL, rue du Temple, 14, à Paris, maison placée sous la direction et la surveillance immédiate de ses fils. Nul n'a le droit de rien insérer dans ses étiquettes qui ait l'air de faire croire à une garantie que jamais M. Raspail n'a accordée qu'à cette maison. On rappelle que toute imitation de signature frise le faux en écriture, que toute reproduction, même d'un portrait, même d'une phrase, est une contrefaçon. Qu'on se tienne donc pour averti. Saus préjudice des réserves prises contre les abus passés.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Par arrêté préfectoral du 15 de ce mois, la chasse sera close, le lundi 4 février prochain, à la chute du jour, dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire.

Toutefois, cette clôture est ajournée :

1<sup>o</sup> Au lundi 25 mars suivant pour la chasse à courre, sans armes à feu, à cor et à cris, sous la condition que le gibier forcé dans cette sorte de chasse ne sera ni colporté ni vendu;

2<sup>o</sup> Au lundi 15 avril, pour la chasse du gibier d'eau sur les marais desséchés, sur les étangs, fleuves et rivières, sous la condition que les chasseurs

excuses.

— Quoi! Frédéric, vous avez douté de moi?... Je n'ai jamais douté de vous, du moins..... Je vous ai cru mort, et je vous ai pleuré. Les journaux ont annoncé que la *Gazelle* avait été coulée et que tout son équipage avait péri. Vous, monsieur Frédéric, vous étiez nominativement désigné avec éloges; on racontait les détails de votre fin courageuse. Moi qui vous aimais, je conservais votre mémoire comme celle d'un héros.... et vous êtes venu ici m'accabler de vos mépris?

L'officier était muet et confus; Elisa rendit sa justification plus complète encore.

— Tant que j'ai cru que vous viviez, j'ai résisté aux volontés de ma mère et de mon oncle; j'avais pris en aversion Georges Barzien: prières et menaces, rien ne m'a ébranlée. Dès que je vous ai cru mort, mon antipathie contre Georges a cessé. Il me parlait de vous, il louait votre belle conduite; il ne savait pas la cause de ma tristesse, mais il essayait de la dissiper... Tous les maris m'étaient indifférents; et moi, pour satisfaire aux impérieux desirs de ma mère, à la volonté de mon oncle notre bienfaiteur; pour obéir aux nécessités de ma nouvelle position, moi, j'ai consenti à ce que toute ma famille désirait. J'ai cédé à la reconnaissance et non à l'amour, Monsieur, quand je me suis résignée à épouser un homme que je ne saurais aimer, mais que je puis estimer, malgré ses ridicules et ses travers.

Frédéric tremblait, son émotion était visible.

— Contraignez-vous, Monsieur, dit Elisa.

— Je suis repentant, pardonnez-moi, Elisa; que du moins je n'emporte pas votre haine. Je suis bien malheureux.

ne s'écarteront pas des berges ou francs bord à plus de dix mètres.

En conséquence, à partir desdites époques, nul ne pourra chasser de quelque manière et au moyen de quelque procédé que ce soit, même sur ses propriétés, à moins qu'elles ne soient attenantes à une habitation et entourées d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins, non plus que vendre, acheter, transporter ou colporter aucune espèce de gibier, sans encourir les peines portées par la loi.

Il est interdit de prendre, ou détruire, ou mettre en vente, les nids et les œufs d'oiseaux, autres que ceux des oiseaux de proie, à moins d'autorisations spéciales qui seraient accordées, s'il y a lieu, dans des intérêts scientifiques.

Sont maintenues les dispositions de l'arrêté du 24 septembre 1860, concernant la destruction des animaux malfaisants ou nuisibles.

La chasse sera close le jeudi 24 janvier, à six heures du soir, dans toute l'étendue du département de la Vendée.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans est autorisée à faire l'application du tarif spécial suivant pour le transport des houilles et des cokes :

D'une station quelconque à une autre station du réseau, 6 centimes par tonne et par kilomètre, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres, ou en payant comme pour 50 kilomètres.

Exceptionnellement : de Saint-Nazaire à Angers, 5 fr. par 1,000 kilog.; à Trélazé, 5 fr. 50; à Saumur, 6 fr.

De Nantes à ces stations, 2 fr. de moins par 1,000 kilog. qu'au départ de Saint-Nazaire.

Du Pavillon à Angers, 12 fr. par tonne.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Il n'est pas resté un seul navire de guerre français à Gaète. La *Mouette*, dont on avait parlé, est mouillée à Naples.

Naples, 22 janvier, au soir. — Le bombardement de Gaète a commencé aujourd'hui. Quatorze navires sont devant la place.

Les réactionnaires des Abruzzes ont repassé la frontière. — Havas.

L'*Opinione*, de Turin, publie un article intitulé *France et Italie* où il démontre que, dans la formation de l'Italie unie et forte, toutes les combinaisons sont favorables à la France dont l'Italie sera naturellement l'alliée. Il termine en exprimant l'espoir que les Chambres françaises déclareront être d'accord avec le gouvernement de l'Empereur. La délivrance de Rome deviendra plus facile; la paix de l'Italie et la tranquillité de l'Europe seront mieux assurées. — Havas.

— Vous! Monsieur, dit sévèrement la jeune femme, vous! Vous passez vos jours et vos nuits en fêtes.... Je sais tout : je sais quel est l'emploi de votre temps, je sais quelle société vous fréquentez.... Moi, depuis l'instant fatal où je vous ai aperçu en rentrant de l'autel, depuis le jour de mon mariage, je souffre un mal intolérable... il me dévore, et je m'en réjouis!... Vous, vous êtes venu insulter à ma douleur.... Vous avez voulu vous venger d'une pauvre femme sans défense....

— Pardon! Elisa, dit Frédéric d'une voix étouffée, je vous aime, je vous aime plus que jamais, je n'aime que vous. Toutes ces joies étourdissantes, je les déteste. Je ne m'y suis livré que par dépit, à la prière de Roland, par force, par désespoir. J'allais tenter une dernière démarche ce terrible jour... J'étais riche alors... Il était trop tard!

— Mon Dieu! dit la pauvre femme, j'ai su tout cela, mais je vous trouvais excusable; j'ai tort de vous reprocher vos plaisirs; puissent-ils vous aider à m'oublier!... Je vous pardonne, mon ami; adieu! Ne cherchez pas à me revoir. Oubliez que nos cœurs se sont aimés, désormais je ne m'appartiens plus. Adieu! oubliez-moi!

— Jamais, Madame! reprit l'enseigne avec feu en posant la main sur son cœur.

Elisa lui sourit douloureusement et se rassit à sa place; Frédéric disparut.

Georges Barzien, qui l'avait entrevu, le chercha vainement pendant le reste de la soirée.

Roland le chercha aussi, et, ne le trouvant pas, retourna immédiatement chez lui.

(La suite au prochain numéro.)

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 19 janvier.

Revue politique de la semaine. — L'intendant militaire Dubut. — Courrier de Paris. — Causerie dramatique. — Les Rivaux des Sables (Nouvelle). — Chronique littéraire. — Petites Provinciales. — Nicolas Pieneman. — Chronique musicale. — Mots et idées. — Chasse au grand-duc. — Avis divers.

Gravures : L'intendant militaire Dubut. — Arsenal de Mantoue. — Oh ! là ! là ! qu'est bête tout ça ! revue des Variétés. — Débordement de la Seine (deux gravures). — Prise des forts de Pei-ho. — Cimetière catholique de Pékin (préparatifs pour l'in-

humation des soldats français). — Une des deux fontaines du square des Arts-et-Métiers. — Square des Arts-et-Métiers. — Nicolas Pieneman. — Etat actuel des travaux du canal de l'Ouercq. — Chasse au grand-duc. — Le chasseur au grand-duc. — Rébus.

**IMPRIMERIE** seule dans l'arrondissement, à céder, pour se retirer des affaires. — Journal spécialement désigné pour la publication des Annonces judiciaires et légales. — Recette nette : 4,000 francs. — Prix : 20,000 francs ; moitié

au moins comptant, le surplus garanti. — S'adresser (franco) à M. le Rédacteur en chef du *Journal de Montfort* (Ille-et-Vilaine).

BOURSE DU 22 JANVIER.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 67 60  
4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 96 85.

BOURSE DU 23 JANVIER.

4 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 67 40.  
5 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 97 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le vingt-et-un janvier courant (1861), le sieur Auguste GUIGNARD-JACQUET, limonadier, demeurant à Vihiers, a été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Léon Moricet, membre du tribunal, a été nommé juge commissaire, et M. Kerneis, comptable, demeurant à Saumur, syndic de la faillite.

Pour extrait conforme.

Le Greffier du Tribunal,  
(46) TH. BUSSON.

On demande 8 ou 10,000 fr. à rente viagère.

S'adresser à M<sup>e</sup> RULLIER, notaire à Doué. (41)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

De M. MORGON, sur la levée d'Enceinte.

S'adresser au bureau du journal.

Une somme de MILLE FRANCS, en un rouleau de pièces d'or, a été PERDUE sur le parcours suivant : place de la Bilange, rue Saint-Jean, Puits-Neuf, place Saint-Pierre et rue Saint-Pierre.

On promet une récompense. La rapporter au bureau de police. (39)

PORTION DE MAISON A LOUER

Présentement,

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES, Avec ou sans cour, remise, écurie et vastes caves, située route d'Angers, en face la gare des voyageurs.

S'adresser à M. DELANOUE, rue Saint-Jean. (27)

DRAGÉES DU D<sup>r</sup> GUIGNON

Contre les Maladies aiguës et chroniques : Traitement infaillible, guérison radicale.

Dépôt central à Paris, 167, rue Saint-Honoré; à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien. (553)

**GASNIER**

LOUEUR de CHEVAUX et VOITURES

Rue d'Orléans, 81,

Fait savoir qu'il se met à la disposition des personnes qui le demandent, à l'heure, avec coupé, calèche à deux chevaux ou à un seul. (16)

Un JEUNE HOMME, travaillant depuis 15 mois dans une étude de notaire, désire trouver une PLACE dans une étude de 3<sup>e</sup> classe.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

LA MAISON DE BANQUE A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS,

Ouvre des COMPTES-COURANTS avec CHEQUES, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande. (629)

**BIBLIOTHÈQUE CHOISIE**

Rue Traversière, 3, à Saumur.

LIVRES EN LECTURE

M<sup>me</sup> Swetchnie, par M. de Falloux, 2 vol.

Scènes de la Vie chrétienne, par Margerie.

Rome devant l'Europe, par M. Sauzet, ancien président de la chambre des députés.

Les Combats de la Vie, par Bathilde Bonniol.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

A CÉDER

**GRAND HOTEL DE LONDRES**

Rue d'Orléans, à Saumur.

Ce bel établissement sera cédé à des conditions très-avantageuses. — Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser à M. SERGÉ, tenant l'hôtel, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

**LA TOILETTE DE PARIS**

JOURNAL DE MODES DE CINQ FRANCS PAR AN.

La *Toilette de Paris* ne coûte que 5 fr. pour l'année entière, et elle paraît deux fois par mois avec une belle gravures de Modes faite spécialement pour elle par le dessinateur et les graveurs des *Modes parisiennes*, le plus beau de tous les journaux de cette spécialité.

Tous les trois mois, la *Toilette de Paris* donne à ses abonnés un patron de grandeur naturelle et des modèles de broderies nouvelles.

Souvent, en outre de sa gravure de Modes, elle contient des dessins de lingerie, bonnets, chapeaux, etc.

Pour recevoir la *Toilette de Paris* depuis le 1<sup>er</sup> décembre, il faut envoyer un bon de poste de 5 fr. 50 c. On la reçoit alors pendant 15 mois, du 1<sup>er</sup> décembre 1860 à la fin de décembre 1861. Autrement, l'abonnement se fait pour un an (5 francs), et part du 1<sup>er</sup> janvier.

Indépendamment des patrons donnés gratis par le journal, tout abonné qui désire un autre patron peut se le procurer en indiquant précisément ce qu'il désire, et en envoyant 1 fr. 25 c. Il reçoit alors, franc de port, le patron demandé. Ce patron est tout prêt à être monté.

Adresser un bon de poste à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère.

Fu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur-soussigné,